

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 4 mai 2009, à 17 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Robert Savard, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire suppléant Jean-Jacques Leduc, formant quorum.

Est absent M. le maire Denis Lapointe.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire suppléant Jean-Jacques Leduc déclare la séance ouverte.

M. le maire suppléant Jean-Jacques Leduc invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

A-2009-05-010 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERSES RUES AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2009-05-187 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 7615, POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la période de probation du salarié numéro 7615 ;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'ensemble du dossier du salarié numéro 7615 ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

DE mettre fin à l'emploi du salarié numéro 7615, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, cette fin d'emploi prenant effet immédiatement.

ADOPTÉ

2009-05-188 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST

VU la recommandation du coordonnateur adjoint à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la

préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-île est, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-île est ;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par les représentants autorisés, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise lesdits représentants à délivrer cette attestation, si nécessaire.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant Jean-Jacques Leduc invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2009-05-189 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 7, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 4 mai 2009.

ADOPTÉ

Jean-Jacques Leduc, maire suppléant

Alain Gagnon, greffier